



ARRETE N° 2024 - 451
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue de la Foulerie n° 24
TDN
Vendredi 23 Août 2024

Services Techniques

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Madame DROLON Mireille – 24, rue de la Foulerie – 14600 Honfleur, pour le compte de la Société TDN – 692, boulevard Industriel – 76580 Le Trait, afin d'effectuer un déménagement, Rue de la Foulerie au n° 24, Vendredi 23 Août 2024,

ARRÊTONS :

ARTICLE 1 : La Société TDN est autorisée à effectuer un déménagement, Rue de la FOULERIE au n° 24, VENDREDI 23 AOÛT 2024.

ARTICLE 2 : La circulation sera perturbée mais pas interdite, Rue de la Foulerie aux abords du n° 24, à la date citée dans l'article 1, afin que la Société TDN effectue le déménagement.

ARTICLE 3 : Une pré-signalisation et une signalisation réglementaire, avec affichage du présent Arrêté, seront posés par l'Association Emmaüs.

Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer au 9, route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 23 Juillet 2024

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation,

Jérôme HAMEL

